

Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., chapitre S-32.1, article 31)

A – NUMÉRO DU DOSSIER (réservé au ministère de la Culture et des Communications)

Numéro de dossier:

B – IDENTIFICATION DES PARTIES

Partie requérante (veuillez cocher la case correspondante):

Association de producteurs ou, le cas échéant, producteur Association d'artistes reconnue

Veuillez indiquer les coordonnées des parties concernées :

Nom de l'association de producteurs ou, le cas échéant, du producteur :		
Adresse (numéro, rue et ville) :		Code postal :
Téléphone :	Télécopieur :	Cellulaire :
Courriel :		

Représentée par :		
Nom du bureau :		
Adresse si différente (numéro, rue et ville) :		
Code postal :		
Téléphone :	Télécopieur :	Cellulaire :
Courriel :		

Nom de l'association d'artistes reconnue :		
Adresse (numéro, rue et ville) :		Code postal :
Téléphone :	Télécopieur :	Cellulaire :
Courriel :		

Représentée par :		
Nom du bureau :		
Adresse si différente (numéro, rue et ville) :		
Code postal :		
Téléphone :	Télécopieur :	Cellulaire :
Courriel :		

Veuillez informer rapidement la [Direction du statut de l'artiste et de la sensibilisation et de la formation aux arts et à la culture](#) si un procureur ou un autre représentant est nommé après l'envoi de la demande, ou si le représentant dont le nom est indiqué sur le formulaire a changé, afin d'éviter des délais.

C – RÉGION ADMINISTRATIVE OÙ LE DOSSIER DEVRAIT ÊTRE TRAITÉ

Région administrative :

D – RENSEIGNEMENTS

Veillez cocher si vous avez transmis une copie écrite de votre demande à l'autre partie.

S'agit-il
d'une première entente collective?

Ou
d'un renouvellement?

Quelle est la date d'expiration de la dernière entente collective?

À quelle date l'avis de négociation a-t-il été transmis à l'autre partie?

Combien y a-t-il eu de séances de négociation?

Quelles sont les dates des séances de négociation?

Quels sont les sujets qui demeurent en litige?

S'agit-il d'un dossier urgent? Oui Non

Si oui, pourquoi?

Est-il nécessaire que le médiateur soit bilingue? Oui Non

SIGNATURES

Signature de la partie requérante

Date (aaaa-mm-jj)

TRANSMISSION DES DOCUMENTS

Direction du statut de l'artiste et de la sensibilisation
et de la formation aux arts et à la culture

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, 2^e étage

Québec (Québec) G1R 5G5

Télécopieur: 418 380-2345

Courriel: statutdelartiste@mcc.gouv.qc.ca

INFORMATION

Victor Dzomo-Silinou

418-380-2322, poste 7370

RAPPEL

- Veuillez aviser l'autre partie de la présente demande.
- Veuillez joindre à la présente demande:
 - une copie du projet d'entente collective;**OU**
 - une copie de l'entente collective expirée;**ET**
 - une copie du projet d'amendement.